

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

<b>Nom de l'entreprise</b> Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	<b>Numéro de téléphone</b> 314-469-7000 / 800-554-5499	<b>CHEMTREC</b> 1-800-424-9300		
<b>Adresse municipale</b> 2008 Altom Court	<b>Ville</b> St. Louis	<b>État</b> MO	<b>Code postal</b> 63146-4151	<b>Dernière mise à jour</b> 27/08/11
<b>Nom du produit</b> Nu-Foam	<b>Numéro du produit</b> 4293	<b>Usage du produit</b> Scellant isolant		<b>N° enregistrement EPA</b> S.O.

### SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Produit dangereux</u>	<u>% par poids</u>	<u>N° CAS</u>	<u>TLV</u>	<u>PEL</u>
Isocyanate de polyphénylène polyméthylène	10-30	9016-87-9	Aucune donnée.	Aucune donnée.
<i>Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)</i>	10-30	101-68-8	,005 ppm	0,02 ppm
Agent ignifuge	10-30	Breveté	Aucune donnée.	Aucune donnée.
Mélange de polyols	10-30	Breveté	Aucune donnée.	Aucune donnée.
Isobutane	5-10	75-28-5	1000 ppm	Aucune donnée.
<i>Methylenediphenyl diisocyanate</i>	1-5	26447-40-5	Aucune donnée.	Aucune donnée.
Propane	1-5	74-98-6	1000 ppm	1000 ppm
Oxyde de méthyle	1-5	115-10-6	Aucune donnée.	Aucune donnée.

### SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

**Aperçu de cas d'urgence :** Gaz inflammable. Produit nocif si inhalé, en contact avec la peau ou ingéré. Irrite les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut engendrer une réaction allergique. Toutes personnes allergiques aux isocyanates, plus particulièrement celles qui souffrent d'asthme ou d'autres troubles respiratoires, ne devraient pas travailler avec des isocyanates. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Peut causer des effets cardiovasculaires indésirables.

**Effets potentiels sur la santé :**

**Yeux :** Irrite les yeux. Risque d'endommager gravement les yeux.

**Peau :** Le contact du produit avec la peau est nocif. Collera à la peau. Il peut aussi causer une sensibilisation. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut engendrer une réaction allergique des personnes sensibles.

**Ingestion :** Peut être nocif si avalé. Peut causer d'autres effets, tels qu'énumérés sous « Inhalation ». L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Le produit peut durcir dans le tube digestion et former une obstruction. Peut avoir des effets négatifs sur le cœur; il peut causer des troubles sanguins et des acidoses métaboliques.

**Inhalation :** L'inhalation du produit a des effets nocifs. Irrite les voies respiratoires. Peut engendrer une réaction respiratoire allergique. L'emploi abusif intentionnel en concentrant et inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou mortel. L'inhalation des vapeurs en forte concentration peut causer des essoufflements (œdème pulmonaire). Le produit inhalé peut causer des symptômes allergiques ou asthmatiques, ou des difficultés respiratoires.

**Exposition chronique :** L'exposition répétée ou prolongée peut endommager le système nerveux central. L'emploi abusif intentionnel en concentrant et inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbures a été associé à l'arythmie et à la possibilité d'arrêt cardiaque. Le contact répété ou prolongé cause une sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma.

**Cancérogénicité :** Aucun produit chimique cancérogène connu.

**État pathologique aggravé par l'exposition :** Allergies. Affectations cutanées, affectations respiratoires, système nerveux central. Affectations oculaires préexistantes. Affectations rénales. Affectations du foie. **Interactions avec d'autres produits chimiques :** Irritants, sensibilisants, époxydiques. La consommation de boissons alcoolisées peut intensifier les effets toxiques.

### SECTION 4 – PREMIERS SOINS

**Yeux :** Appeler immédiatement un médecin. Rincer immédiatement à grande eau. Après un rinçage initial, enlever les lentilles cornéennes et continuer de rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les yeux grands ouverts pendant le rinçage.

**Peau :** Laver la peau à l'eau savonneuse. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**Ingestion :** Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Peut engendrer une réaction allergique. Ne pas provoquer le vomissement. Boire une grande quantité d'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne sans connaissance.

**Inhalation :** Transporter la victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas. Si la respiration est pénible, donner de l'oxygène.

## SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair** : -104 °C/-155 °F

**Température d'auto-ignition** : Aucune donnée.

**Produits dangereux de combustion** : Aucune donnée.

**Limites d'inflammabilité dans l'air** : Aucune donnée.

**Moyens d'extinction** : Utiliser l'agent extincteur approprié au type d'incendie environnant. Poudre extinctrice ou du CO<sub>2</sub>. Eau pulvérisée ou en brouillard, ou de la mousse. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut s'effectuer sans danger. Les cylindres endommagés ne doivent être manipulés que par des spécialistes.

**Risques d'incendie et d'explosion** : Les contenants peuvent exploser s'ils sont chauffés. Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune. Sensibilité à la décharge statique : Oui. Dangers spécifiques provenant du produit chimique : Certains peuvent brûler, mais aucun ne s'enflamme facilement. Les cylindres rompus peuvent être violemment propulsés.

**Procédures spéciales d'extinction des incendies** : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

## SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

**Déversement ou fuite** : Précautions personnelles : Ne pas toucher aux produits déversés, ne pas marcher sur ces produits. Arrêter la fuite si cela peut s'effectuer sans danger. **Méthodes de confinement** : Dans la mesure du possible, tourner les contenants qui fuient de façon à ce que ce soient le gaz qui s'échappe plutôt que le liquide. Laisser la substance s'évaporer. **Méthodes de nettoyage** : Ne pas diriger l'eau sur le déversement ou sur la source de la fuite. **Autre information** : Aérer la zone de déversement ou de fuite.

## SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Procédures et équipement de manutention** : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent enflammer les vapeurs organiques). Tenir le produit éloigné des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. N'utiliser que dans une zone munie d'équipement résistant au feu. S'assurer que toutes les parties métalliques des équipements sont mises à la terre afin d'éviter que les vapeurs s'enflamment par décharge électrique statique. Éviter d'inspirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Contenus sous pression. Ne pas perforer ou incinérer les bombes aérosol. Ne pas insérer des épingles, des broches métalliques ou tout autre objet pointu dans l'ouverture du dessus de la bombe aérosol.

**Exigences en matière d'entreposage** : Garder les contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien aéré. Tenir hors de la portée des enfants. Garder à une température sous 48,8°C/120 °F.

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des voies respiratoires** : Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'il y a irritation des voies respiratoires, porter un appareil respiratoire approuvé NIOSH/MSHA. Fournir un appareil respiratoire conforme aux réglementations locales actuelles.

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Vêtements de protection** : Gants imperméables. Des vêtements de protection en tissu léger.

**Lignes directrices en cas d'exposition** :

Nom du produit chimique	TLV ACGIH	PEL OSHA	DIVS NIOSH
<i>Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)</i>	TWA : 0,005 ppm	Plafond : 0,02 ppm	75 mg/m <sup>3</sup>
Plafond		: 0,2 mg/m <sup>3</sup>	
Isobutane TWA	: 1000 ppm S.O.	S.O.	
Propane	TWA : 1000 ppm	TWA : 1000 ppm	2100 ppm

**Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé)** : Douches, bassins oculaires, systèmes de ventilation. **Mesures d'hygiène** : Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation du produit.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect physique</b> : Liquide en aérosol	<b>Point de congélation</b> : Aucune donnée.	<b>% de matière volatile par poids</b> : Aucune donnée
<b>Couleur</b> : Ambre	<b>Densité de vapeur [air =1]</b> : Aucune donnée.	<b>Taux d'évaporation</b> : Aucune donnée.
<b>Odeur</b> : Semblable à celle des hydrocarbures	<b>Pression de la vapeur</b> : Aucune donnée.	<b>Densité</b> : 1,01
<b>Point d'ébullition</b> : -42 °C/-44 °F	<b>Solubilité dans l'eau</b> : Non compatible	<b>pH (concentré)</b> : Aucune donnée.

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique** : Stable sous les conditions d'entreposage recommandées.

**Polymérisation dangereuse** : N'aura pas lieu.

**Incompatibilités** : Eau, alcools, bases fortes, agents comburants forts, métaux réduits en poudre fine.

**Conditions réactives à éviter** : Tenir éloigné des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Températures au-delà de 48,8°C/120 °F

**Produits de décomposition** : Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), acide cyanidrique.

## SECTION 11 –INFORMATION TOXICOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>DL 50 de l'ingrédient</u> (Spécifier l'espèce)	<u>CL 50 de l'ingrédient</u> (Spécifier l'espèce)
Isocyanate de polyphénylène polyméthylène			Orale : 49 g/kg (rat) Cutanée : 9400 mg/kg (lapin)	490 mg/m <sup>3</sup> (rat) 4 h
<i>Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)</i>			Orale : 9200 mg/kg (rat)	Aucune donnée.
Agent ignifuge			Orale : 500 mg/kg (rat) Orale : 1230 mg/kg (lapin) Cutanée : 5000 mg/kg (rat)	5 mg/L (rat) 4 h
Mélange de polyols			Orale : 64 mL/kg (rat) Cutanée : 20 mL/kg (lapin)	Aucune donnée.
Isobutane			Aucune donnée.	658 mg/L (rat) 4 h
<i>Methylenediphenyl diisocyanate</i>			Cutanée : 6200 mg/kg (lapin)	0.369 mg/L (rat) 4 h
Propane			Cutanée : 658 mg/kg (rat)	Aucune donnée.
Oxyde de méthyle			Aucune donnée.	308,5 mg/L (rat) 4 h

**Toxicité chronique :** L'exposition répétée ou prolongée peut endommager le système nerveux central. L'emploi abusif intentionnel en concentrant et inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou mortel. L'abus chronique d'hydrocarbures a été associé à l'arythmie et à la possibilité d'arrêt cardiaque. Le contact répété ou prolongé cause la sensibilisation, l'asthme et l'eczéma.

**Toxicité pour la reproduction :** Ce produit ne comporte aucun danger de reproduction connu ou suspect.

**Effets sur les organes cibles :** Système nerveux central, yeux, voies respiratoires, système immunitaire, peau, système cardiovasculaire.

**Information sur le perturbateur du système endocrinien :** Ce produit ne contient aucun perturbateur connu ou suspect du système endocrinien.

## SECTION 12 –INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u>Données de toxicité aquatique</u>
Agent ignifuge	Toxicité pour les algues : CE 50 = 4 mg/L 96 h CE 50 = 45 mg/L 72 h Microtox CE 50 = 295 mg/L 30 min Daphnie magna (puce d'eau) : CE 50 = 63 mg/L 48 h
<i>Methylenediphenyl diisocyanate</i>	Toxicité pour les algues : EC50 = 3230 mg/L 96 h Daphnie magna (puce d'eau) : EC50 > 1000 mg/L 24 h
Nom	chimique <i>Log Pow</i> Agent ignifuge 2,59 Isobutane 2,88 Propane 2,3 Oxyde de méthyle -0,18

## SECTION 13 –ÉLIMINATION DU PRODUIT

**Élimination des déchets :** Ne doivent pas être libérés dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Laisser la mousse durcir avant de l'éliminer. **Emballage contaminé :** Éliminer conformément aux réglementations locales. Numéro de déchets EPA (des É.-U.) : D001

## SECTION 14 –INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**Renseignements spéciaux sur le transport :**

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
<b>DOT</b> (Terre)	Bien de consommation	Aucune donnée.	Aucune donnée.	ORM-D
<b>OMI</b> (Eau)	Aérosols UN1950		Aucune donnée.	2
<b>OACI</b> (Air)	Aérosols UN1950		Aucune donnée.	2.1

## SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>Classe SIMDUT :</b> (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	A Gaz comprimés B5 Aérosol inflammable D2A Produit très toxique
<b>Titre III, SARA :</b> ( <i>Superfund Amendments &amp; Reauthorization Act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.])	Danger aigu pour la santé : Oui Danger chronique pour la santé : Oui Danger d'incendie : Oui Décharge de pression soudaine : Oui Risque de réactivité : Non  Nom chimique N ° de CAS % poids Valeurs de seuil SARA 313 Isocyanate de polyphénylène polyméthylène 9016-87-9 10-30 1,0 <i>Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)</i> 101-68-8 10-30 1,0 <i>Methylenediphenyl diisocyanate</i> 26447-40-5 1-5 1,0
<b>OSHA :</b> ( <i>Occupational Safety &amp; Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.])	Aucune donnée.
<b>TSCA :</b> ( <i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.])	Conforme
<b>COV :</b> (Composé organique volatil)	EPA VOC (g/l) 155; EPA VOC (lb/gal) 1,29
<b>CPR :</b> ( <i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés
<b>EINECS :</b> ( <i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	Comforme
<b>LIS / LES :</b> (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Aucune donnée.
<b>CERCLA :</b> ( <i>Comprehensive Environmental Response Compensation &amp; Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.])	Aucune donnée.
<b>LDI :</b> (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.
<b>Classement NFPA (SIMD) :</b> ( <i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.])	Santé 2* Infammabilité : 4 Stabilité : 1 Précations personnelles B

## SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nom du produit chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
<i>Methylene bisphenyl isocyanate (MDI)</i>		X	X	X	X
Oxyde de méthyle	X	X	X		X
Propane X		X	X		X
Isobutane X		X	X		

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.